
AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE ECONSTRUCTION

L'Administration communale de Troistorrents soumet à l'enquête publique, durant 30 jours, les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Le requérant, M. Mathieu Perrin, par Architecture Studio Lionel Chesaux Sàrl, en dérogation à la zone réservée et aux art. 70, 121 et 127 (orientation de la toiture et nombre de pans) du RCCZ, pour la construction d'un bâtiment de deux appartements, d'un couvert, de deux murs et d'une place de parc. Ce projet se situe sur la parcelle 3932, plan 20, au lieu-dit Propéraz, coordonnées 2560704/1122019, en zone de moyenne densité et en zone de danger géologique moyen (coulée boueuse), propriété de Mme et M. Valentine et Mathieu Perrin.

Numéro de dossier : d5db630e

- Les requérants et propriétaires, Mme et M. Béatrice et Christophe Gillet, par Jean Crettenand, en dérogation à la zone réservée, pour le remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure sur un bâtiment classé monument culturel d'intégration au site. Ce projet se situe sur la parcelle 610, plan 16, au lieu-dit Quarro, Chésalet, coordonnées 2559850/1120090, en zone du village.

Numéro de dossier : e7ad5a18

- Le requérant et auteur des plans, M. Pascal Granger, en dérogation à la zone réservée, pour la régularisation d'une cabane de jardin de 240 x 200 cm. Ce projet se situe sur la parcelle 660, plan 16, au lieu-dit Les Neys, coordonnées 2560335/1120403, en zone d'extension du village, propriété de M.Hervé Granger (PPE 7525) - Mme Martine Granger Dubosson (PPE 7526) - M. Pascal Granger (PPE 7527) - Administrateur de la PPE Creux-du-Sable : M. Pascal Granger.

Numéro de dossier : c76d49e9

- Le requérant et propriétaire, M. Serge Morisod, par Hugues Udressy, en dérogation à la zone réservée, pour le changement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air eau extérieure. Ce projet se situe sur la parcelle 2917, plan 2, au lieu-dit Vers le Pas, coordonnées 2559193/1119136, en zone de moyenne densité.

Numéro de dossier : 9e465b5d

Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, soit par courrier (le timbre postal faisant foi), soit sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, durant l'enquête publique.

L'Administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'art. 47 de la Loi sur les constructions concernant le délai et la forme.

Les plans peuvent être consultés sur la plateforme eConstruction ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Expiration du délai : 22 juillet 2024

Troistorrents, le 21 juin 2024

L'ADMINISTRATION COMMUNALE